

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°2 au budget 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2017 se limite à 2,6 % des crédits de paiement de l'exercice (moins de 1 % hors mouvements comptables sur le FEADER).

Elle permet notamment d'intégrer dans le budget de la Région :

- les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural breton (PDRB FEADER) 2014-2020, dont le Conseil régional assume l'Autorité de gestion, sur la base des informations transmises par l'Agence des Services et des Paiements (ASP), soit 26,8 M€, montant équilibré en recettes et en dépenses ;
- de nouvelles opérations telles que l'inscription de dispositifs de soutien à l'innovation dans le cadre du volet territorial du 3^{ème} Programme des Investissements d'Avenir (PIA3) en partenariat avec Bpifrance ;
- l'ouverture de crédits pour remplacer le dispositif NACRE ;
- la poursuite du plan breton de mobilisation pour l'emploi ;
- des abondements de crédits pour les projets de fonctionnement des territoires, pour le PASS ressources pédagogiques, pour les dispositifs culturels en cofinancement de la DRAC et du Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) et pour le démarrage du programme européen CAPITEN dédié au développement de la filière nautique ;
- l'abondement d'autorisations d'engagement sur la politique des transports pour engager fin 2017 les conventions qui permettront le bon déploiement du service régional des transports scolaires et interurbains dès le 1er janvier 2018 ;
- l'inscription de crédits pour ajuster les dépenses de moyens en matière de ressources humaines et pour des écritures comptables.

Des ressources complémentaires permettent de financer les dépenses prévues dans la DM2, en particulier le montant des frais de gestion de la fiscalité reversée à la Région (+ 750 k€), le reversement de la SNCF suite à la clôture du compte TER 2016 (3,290 M€), la participation de l'Etat à la poursuite du plan breton de mobilisation pour l'emploi (3,822 M€), ainsi que les soldes des participations européennes aux programmes FSE et FEDER 2017/2013 (4,597 M€ et 3,748 M€).

Au total, l'ajustement des prévisions de recettes s'élève à 43 357 500 €, dont 26,8 M€ au titre du FEADER. L'équilibre de cette décision modificative ne modifie pas l'autorisation d'emprunt inscrite au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Ainsi que le CESER le constate, les ajustements contenus dans la DM2 au budget 2017 restent limités, ce qui confirme la qualité des prévisions, dans un contexte pourtant marqué par des transferts de compétences successifs. Ces ajustements se concrétisent au travers de plusieurs compléments de ressources qui permettent au Conseil régional de soutenir divers programmes touchant à l'économie, à la formation, aux transports, ou à la culture, orientations auxquelles le CESER souscrit.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOU
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La mise en œuvre des contrats de partenariat s'est accélérée ces derniers mois. Le rythme important de programmation de projets en Comités uniques de programmation (CUP), auquel s'est ajoutée une accélération du dépôt de dossiers de demandes de subventions, et plus particulièrement des subventions de fonctionnement, ont entraîné un besoin de crédits supplémentaires de 560 000 € en autorisation d'engagement sur le programme 101.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction l'accélération de la mise en œuvre des contrats de partenariat. Toutefois, il s'inquiète du plafonnement des dotations de fonctionnement à hauteur de 2,5 % du montant de l'enveloppe globale attribuée à chaque contrat, décision qui met en difficulté des porteurs de projets, notamment ceux du monde associatif.

Le CESER souhaite être informé de l'avancée de la renégociation des contrats avec les Pays et les EPCI dans le cadre de la clause de revoyure.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les mesures mises en place pour faciliter l'accès au financement pour les projets associatifs ;
- la signature des nouveaux contrats avec les Pays et les EPCI.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du budget primitif 2017, le Conseil régional a provisionné des crédits pour conduire la démarche du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Toutefois, depuis le début de l'année, la Région a cherché à optimiser la mobilisation de ses partenariats et de ses propres moyens, notamment humains, afin de réduire autant que faire se peut le recours à des prestations. Cette mobilisation interne permet de proposer la réduction de l'autorisation d'engagement de 380 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de la réduction à hauteur de 380 000 € de l'autorisation d'engagement de 1 781 000 € ouverte au budget 2017. Toutefois, les éléments fournis par le Conseil régional ne permettent pas d'identifier la répartition par axe des montants affectés à ce programme et en particulier à l'axe « Améliorer la connaissance des territoires ». Il souhaiterait également connaître, au sein de cet axe, le montant des crédits alloués au projet partenarial d'observatoire des territoires à l'échelle régionale.

Dans le cadre du budget primitif 2017, le Conseil régional a ouvert 1 781 500 € en autorisation d'engagement sur le programme 102, montant quasi identique à celui de 2016 (1 781 000 €), alors que les besoins en matière d'observation et de connaissance sont plus importants. Pour rappel, dans ses propos introductifs au budget primitif 2017, le Conseil régional écrivait : « *la vaste recomposition territoriale que connaît la Région renforce le besoin de mieux connaître les dynamiques en cours pour affiner les politiques et pour élaborer son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui se veut porteur d'un projet de territoire nécessitant de s'appuyer sur des études et connaissances précises et sur une mobilisation de tous les acteurs* ».

Dans son avis de janvier 2017 sur le budget, le CESER faisait remarquer que « *les ambitions affichées par la Région dans le cadre de la connaissance des territoires sont en dessous des enjeux que posent l'observation, la collecte des travaux réalisés, le recensement des travaux en cours, le regroupement dans un espace structuré et cohérent pour en faciliter l'accès, mais aussi l'exploitation et le partage des données, ou encore l'élaboration de méthodologies communes, dans le cadre de la construction d'un diagnostic devant préfigurer l'élaboration du SRADDET* ». Il constatait, par ailleurs, le « *désengagement opéré par la Région quant à la construction d'un observatoire des territoires à l'échelle régionale* », pourtant formalisé dans le « Pacte d'avenir pour la Bretagne », en soulignant la priorité que constitue la mise en œuvre d'outils d'observation partagés des dynamiques territoriales, dans l'esprit de ce qui a été réalisé avec GéoBretagne.

Par conséquent, si le CESER peut reconnaître le souhait du Conseil régional de « *chercher à optimiser la mobilisation de ses partenariats et de ses propres moyens, notamment humains* », il s'interroge sur l'adéquation entre les moyens alloués au programme 102 et l'ambition affichée en matière de connaissance des territoires.

Comme souligné dans ses précédents avis, le CESER rappelle la nécessité pour le Conseil régional de se doter d'outils produisant une connaissance des territoires de niveau régional, impliquant à la fois des moyens financiers, humains et une véritable dynamique de mutualisation et de partage entre les différents acteurs concernés, afin de mieux anticiper les mutations en cours, dans un souci d'efficacité et d'efficience des politiques publiques.

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Mme Valérie FRIBOLLE et M. Thierry LENEVEU
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'abonder de 95 000 € l'autorisation d'engagement de 1 804 000 € ouverte au budget sur ce programme dans le cadre de la refonte du dispositif Visas Internet et du partenariat du Conseil régional avec le Groupement d'intérêt scientifique M@rsouin.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le dispositif VISA Internet, qui vise à permettre à toute personne habitant en Bretagne de bénéficier d'un parcours d'initiation gratuit aux outils dans le but d'atteindre une autonomie numérique, est un dispositif essentiel pour lutter contre la fracture numérique, dont l'une des causes est la non-maîtrise des usages, ainsi que pour développer la pratique numérique et faire que le numérique profite à tous.

Le CESER avait souligné l'importance de ce dispositif lors de la préparation du budget primitif, au mois de janvier dernier et approuvé le fait que soient recherchés, grâce à une réflexion sur ce dispositif, les moyens de former un plus grand nombre de personnes et d'améliorer le maillage territorial. Il comprend que ce maillage se fait à travers la labellisation progressive d'Espaces publics numériques et que l'enveloppe complémentaire qui est proposée est nécessaire pour accompagner le déploiement de cette labellisation. Il approuve, par conséquent, le principe de cet abondement, sans être en mesure de se prononcer sur le montant de l'enveloppe qui est proposé.

Par ailleurs, un financement supplémentaire est prévu pour permettre le lancement de nouvelles enquêtes sur les pratiques numériques par M@rsouin. Après avoir appelé à « *renforcer la capacité du GIS M@rsouin à mener des enquêtes de terrain* » dans son étude « *Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités* » (janvier 2017), le CESER ne peut que souscrire à cette proposition.

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA3), dans son volet territorialisé, vise à renforcer les actions en faveur de l'innovation des PME, en s'appuyant sur un partenariat étroit entre l'État et les Régions.

Le Conseil régional de Bretagne a fait acte de candidature sur la base d'un programme régionalisé d'un montant de 24,6 M€ à engager en 2018 et 2019. Cette action associe l'opérateur Bpifrance. En ce qui concerne le programme 201, 12,3 M€ seront fléchés pour les projets d'innovation des PME et 3,6 M€ pour l'accompagnement des filières et leurs enjeux d'innovation.

Il est ainsi proposé d'engager dès 2017 ce programme, et donc :

- d'abonder de 2,9 M€ l'autorisation de programme ouverte au budget ;
- d'abonder de 1,8 M€ l'autorisation d'engagement ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 1,5 M€ au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite qu'un PIA3 territorialisé permette de renforcer les moyens du Conseil régional en lien avec

l'État et Bpifrance, pour accompagner mieux et plus les projets d'innovation des PME. Ce soutien à l'innovation vise en effet à accélérer leur adaptation aux mutations de l'environnement économique, ainsi qu'à renforcer la compétitivité de l'industrie régionale.

Le CESER approuve donc l'initiative du Conseil régional d'engager dans ce cadre un programme régionalisé de 24,6 M€ sur la période 2018-2019, financé à parité par l'État et par la Région. Il soutient également la proposition d'engager dès 2017 le lancement de ce programme.

L'enjeu est important et le délai de réalisation est relativement court (deux ans). Alors que les acteurs de soutien à l'innovation accompagnent au quotidien le développement d'innovations dans les PME, le CESER ne peut que souhaiter que ce nouveau dispositif continue de les associer, en bonne complémentarité par rapport à Bpifrance.

En définitive, le CESER approuve les abondements proposés au programme 201 par le Conseil régional en 2017, tout en regrettant de ne pas disposer de plus d'informations sur le dispositif en question. En effet, celui-ci a fait l'objet d'échanges et d'une validation en commission permanente mais n'a encore jamais été évoqué en session plénière. Suite à des informations reçues en commission, le CESER a toutefois bien noté que ce programme porterait sur les thématiques de la S3, que ses modalités de financement combineront subventions et avances remboursables et qu'il pourra donner lieu à de nouveaux appels à projets, sur son volet d'accompagnement des filières.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les modalités de mise en œuvre du programme à travers des dispositifs opérationnels attendus pour janvier 2018 ;
- le choix d'indicateurs de suivi, tels que le nombre de projets accompagnés ou nombre de PME impliquées en 2018 et 2019.

203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mmes Isabelle AMAUGER et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Suite au transfert de compétences dans le cadre de la loi NOTRe, le Conseil régional a choisi de prolonger pour le premier semestre 2017 les actions d'accompagnement destinées aux demandeurs d'emplois souhaitant créer ou reprendre une entreprise, actions qui étaient jusqu'alors prises en charge par l'Etat. Une compensation financière est versée par ce dernier pour les actions menées en 2017, pour un montant de 1 182 000 €. Pour 2018, c'est un nouveau dispositif qu sera mis en œuvre par la Région, pour lequel il convient de lancer les marchés publics dès à présent.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve les efforts du Conseil régional pour l'accompagnement à la transmission d'entreprise et souhaite que ceux-ci s'inscrivent dans la durée, gage de pérennité des emplois sur le territoire. Dans son avis sur le budget primitif, le CESER s'était ainsi félicité que le Conseil régional ait favorisé la poursuite des actions en cours malgré le transfert de la compétence. Ainsi, il n'y a pas eu de ruptures, tant pour les structures

d'accompagnement que pour les bénéficiaires. La démarche de création d'un dispositif renouvelé à partir de 2018 apparaît également positive. Cette décision modificative permettra sa mise en œuvre rapide, ce dont le CESER se félicite. Un complément d'information serait toutefois le bienvenu, tant sur l'évaluation de l'ancien dispositif que sur les caractéristiques du nouveau.

Le CESER souligne par ailleurs que le Conseil régional est contraint de prendre en charge des actions antérieures non soldées par l'Etat pour un montant d'environ 500 000 €.

Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL, M. Alain CHARRAUD, et Mme Nadia LAPORTE
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de décision modificative propose d'abonder de 1 M€ pour l'autorisation d'engagement et de 0,9 M€ pour les crédits de paiement de fonctionnement, l'enveloppe dédiée au Pass ressources pédagogiques « manuels scolaires et premier équipement professionnel » actuellement de 4,3 M€.

Il s'agit de permettre la poursuite de la mise en œuvre de l'objectif de gratuité des manuels et des outils numériques pour tous les lycéens.

Au total, 160 conventions ont été signées avec les établissements, les associations ou les coopératives. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'an passé et le Président du Conseil régional motive la demande de modification budgétaire par la nécessité de poursuivre l'effort financier pour les lycées, parmi lesquels figurent les nouveaux lycées publics adhérents à la démarche, et les associations.

Il s'agit aussi d'assurer une aide financière pour l'ensemble des lycéens boursiers scolarisés dans les 23 lycées qui n'ont pas conventionné et pour les 14 lycées ayant expérimenté l'achat global des premiers équipements professionnels, de permettre le passage au conventionnement « Pass ressources pédagogiques-aide au premier équipement ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite que l'objectif de gratuité des manuels scolaires et des outils numériques fasse l'objet d'une importante mobilisation de la part du Conseil régional et des différents acteurs.

En ce sens, il ne peut qu'approuver une décision d'abondement des crédits sur le programme 302. Il est, par ailleurs, tout à fait conscient des difficultés inhérentes à la période de transition qui s'est ouverte depuis la suppression du dispositif Chèques-livres.

Il apprécie de disposer des premiers éléments sur le nombre d'établissements ou d'associations ayant

conventionné et se félicite de voir que celui-ci est en augmentation.

En revanche, il réitère les demandes formulées dans l'avis sur le Budget primitif 2017. En effet, il apprécierait de connaître :

- le pourcentage d'élèves couverts par le « Pass ressources pédagogique » et pour lesquels l'objectif de gratuité est atteint ;
- le pourcentage d'élèves bénéficiant d'une aide et la somme restant à la charge des familles ;
- le nombre d'élèves non couverts.

De même, un bilan concernant l'aide au premier équipement professionnel serait apprécié avec là encore des demandes de précisions sur le reste à charge pour les familles selon les sections.

308 - Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLIVARD
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Schéma de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) s'est fixé comme ambition d'offrir une connexion au très haut débit à travers la fibre optique à l'ensemble des bretons à l'horizon 2030 et de finaliser le raccordement des établissements scolaires en 2020.

Dans ce cadre, le président du Conseil régional propose d'abonder le budget du programme 308 à hauteur de 500 000 € pour financer la première phase du projet de centralisation et de mutualisation des nombreux serveurs informatiques actuellement installés dans les établissements.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note avec intérêt les éléments relatifs à la mise en œuvre de l'accès des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) au débit confortable. Il se félicite que le Conseil régional s'empare du dossier du très haut débit dans les EPLE. S'il a conscience de la complexité du dossier, il rappelle cependant que pour les EPLE la problématique de l'accès à Internet ne se limite pas au débit en entrée de ligne. Il attend donc que le déploiement du dispositif permette une amélioration effective des réseaux internes dans toutes leurs dimensions. S'agissant de la mise en œuvre de la centralisation des serveurs, le CESER attire l'attention sur la phase actuelle de transition qui s'avère particulièrement délicate. Celle-ci nécessite une forte concertation avec les EPLE, ce qui suppose du temps et des moyens, y compris humains. De ce point de vue, le CESER s'interroge sur l'opportunité de la réduction de l'autorisation d'engagement de 800 000 €.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mmes Marie-Christine CARPENTIER et Véronique LE FAUCHEUR
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du prolongement du Plan breton de mobilisation pour l'emploi, l'État engage 12,741 M€ supplémentaires pour la réalisation de 4 247 places supplémentaires en formation au cours du second semestre 2017, en contrepartie de la mobilisation conjointe de Pôle Emploi et du Conseil régional pour la mise en œuvre des actions de formation.

Le Conseil régional propose la création de places supplémentaires majoritairement fléchées dans le Programme Bretagne Formation (PBF) ainsi qu'au titre du Chèque formation, des places de formations en langue bretonne et des places en formations sanitaires et sociales (aides soignant.e.s, auxiliaires de puériculture, et ambulancier.e.s).

Ainsi il est proposé d'abonder les autorisations d'engagement du programme 314 de 360 000 € et les crédits de paiement de fonctionnement de 250 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La proposition du Conseil régional est cohérente avec ses engagements et responsabilités, particulièrement en termes d'adaptation de l'offre de formation aux besoins de qualifications attendues dans les territoires. A ce titre, les métiers ciblés sont bien en adéquation avec les besoins identifiés dans le cadre du diagnostic régional sur lequel s'appuie le Schéma régional des formations sanitaires et sociales, présenté lors de cette même session.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de MM. Norbert HELLUY et Franck PELLERIN
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du prolongement du plan breton de mobilisation pour l'emploi, il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement du programme 315 de 652 000 € et les crédits de paiement de fonctionnement de 76 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER appuie la démarche du Conseil régional sur ces questions de formations supplémentaires avec un bémol sur les formations courtes, formations les plus utilisées par Pôle Emploi, qui ne vont pas forcément dans le sens de la qualification des personnes. Il note, à la décharge du Conseil régional, que le financement demandé s'inscrit bien dans l'objectif de qualification puisqu'il finance des formations du Programme

Bretagne Formation et des Chèques formation.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de MM. Norbert HELLUY et Franck PELLERIN
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du prolongement du plan breton de mobilisation pour l'emploi, il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement de ce programme de 11 729 000 € et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement supplémentaire de 4 550 000 €, afin de financer les frais pédagogiques pour ces places sur les dispositifs de formation collectifs ainsi que la dotation reversée à Pôle emploi pour la réalisation des places supplémentaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER formule les mêmes remarques que sur le programme 315.

IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER et M. Jacques UGUEN
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région est l'autorité organisatrice chargée de définir le niveau de service des trains et cars régionaux. La loi NOTRe a élargi les compétences du Conseil régional en matière de transports terrestres et maritimes. Cette proposition de décision modificative au budget vise par conséquent à accompagner la mise en œuvre de ces nouvelles compétences.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La proposition de décision modificative concerne deux points du programme 401 : la convention TER et le transport routier de voyageurs d'intérêt régional d'une part, et la prise de compétence pour le transport interurbain et le transport scolaire, d'autre part.

La convention TER qui devait arriver à expiration au 31 décembre 2017, sera prolongée d'un an (proposition à

la Commission permanente (CP) de décembre 2017), entraînant un besoin d'autorisation d'engagement (AE) de 100 M€, pour couvrir les paiements de 2018. Par ailleurs, la durée de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient, initialement prévue pour six ans, passe à huit ans (décision de la CP de juillet 2017), entraînant un besoin d'AE de 3 M€.

Ces deux demandes, qui correspondent à des modifications de durée de convention, n'entraînent pas d'observations particulières de la part du CESER.

Concernant la compétence pour le transport interurbain et le transport scolaire prise par la Région au 1^{er} janvier 2017, mais effective en septembre 2017, il s'agit d'une part, d'ajuster la dotation budgétaire au coût réel pour l'année 2017, les montants provisoires et la répartition entre chaque Département jusqu'en septembre ayant été élaborés à partir des dépenses 2014/2015, et d'autre part, d'anticiper les besoins pour le premier trimestre 2018, en attendant le vote du prochain budget.

L'ensemble de ces propositions n'entraîne pas de remarques particulières de la part du CESER, avec un point de vigilance à avoir cependant sur l'offre de transport 2018, étant donné le caractère atypique de l'année 2017.

V – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la convention triennale signée le 22 mai 2017 entre la Région Bretagne, le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) et l'État (Direction régionale des affaires culturelles - DRAC - de Bretagne), afin de soutenir et développer les musiques actuelles et les variétés, deux recettes nouvelles sont mobilisables : DRAC (30 000 €) et CNV (80 000 €).

Le président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 110 000 € l'autorisation d'engagement de 16 150 000 € ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 110 000 € au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les sommes en jeu restant modestes au regard du budget global du programme 601 (0,7 % des autorisations d'engagement), ces modifications n'appellent pas d'observations particulières.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du renouvellement de la convention de coopération entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'État, le Département des Côtes d'Armor et la Région Bretagne (2017/2019) et de la convention d'application 2017, deux sources de recettes nouvelles sont mobilisables. Elles concernent le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle et le soutien aux mutualisations de programmes entre diffuseurs audiovisuels.

Le président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 85 000 € l'autorisation de programme de 3 780 000 € ouverte au budget ;
- d'abonder de 30 000 € l'autorisation d'engagement de 4 800 000 € ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 40 000 € au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 21 000 € au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les sommes en jeu restant modestes au regard du budget global du programme 602 (2,2 % des autorisations de programme et 0,6 % des autorisations d'engagement), ces modifications n'appellent pas d'observations particulières.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Catherine TANVET
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'abonder de 90 000 € l'autorisation d'engagement de 4 200 000 € ouverte au budget primitif pour le programme 603 et d'inscrire un crédit de paiement complémentaire du même montant.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

L'abondement proposé de 90 000 € concerne l'axe « Consolider le sport de haut niveau en Bretagne » du programme 603. Il porte plus précisément sur le financement des salaires des agents du Campus de l'excellence sportive de Bretagne avant leur intégration aux effectifs de la Région, sachant que celle-ci était initialement prévue au 1^{er} juillet 2017 et a été repoussée au 1^{er} septembre 2017.

Cette proposition budgétaire n'appelle aucune remarque particulière.

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de M. Alain LE FUR
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

CAPITEN (Cluster atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme) est un projet de coopération européenne porté par le Conseil régional de Bretagne. Il ambitionne de créer un cluster interrégional du nautisme afin de favoriser le développement économique de la filière. 19 Partenaires, répartis sur les 5 pays de la coopération Espace atlantique sont impliqués (Irlande, Royaume-Uni, France, Espagne, Portugal). CAPITEN capitalise sur les projets NEA (Nautisme Espace Atlantique) et NEA2, premiers projets de coopération nautique.

Le budget total du projet est de 3 M€, dont 2,25 M€ de FEDER (75 % du budget total). La contribution des 18 partenaires européens s'élève à 750 000 €. Le Conseil régional apportera une contribution propre de 100 826,92 € en déduction de la contribution FEDER. En qualité de chef de file, il assurera la conduite opérationnelle et l'organisation du projet et pilotera également la communication générale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER est heureux de constater qu'après deux projets INTERREG pour lesquels la Bretagne a été chef de file, ce nouveau projet ait lui aussi été retenu. Cette reconnaissance est une marque de qualité du travail des acteurs du nautisme en Bretagne et sur la façade atlantique. Cela témoigne également de la pertinence de la démarche, qui fait écho aux travaux conduits par les CESER de l'Atlantique en 2009 et 2010. Dans deux études, ils proposaient en effet la mise en œuvre d'un programme interrégional de développement de l'innovation industrielle et de l'éco-conception, pour mutualiser et améliorer la structuration de la R&D au niveau atlantique, dans l'optique d'un nautisme durable.

Le CESER approuve donc cet abondement de 100 000 € de l'autorisation d'engagement ouverte au budget pour lancer cette opération. Réunir à cette occasion un séminaire international sur le sujet du nautisme est une opportunité pour le rayonnement de la Bretagne.

607 – Développer les actions européennes internationales

Sur proposition de M. Pierre BARBIER
au nom de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'abonder de 40 000 € les crédits d'investissement prévus pour le soutien des acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité, par un virement interne au programme 607.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le document budgétaire proposé rappelle le dynamisme des acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité qui s'est traduit par une augmentation régulière des projets d'investissement présentés :

- en 2016, 100 % des crédits prévus (autorisation de programme de 270 000 €) ont été utilisés ;
- en 2017, le même dynamisme est observé, ce qui nécessite d'abonder de 40 000 € les crédits inscrits lors du budget primitif (autorisation de programme de 251 000 €).

Le CESER se félicite de la poursuite du soutien apporté par le Conseil régional aux différents acteurs, contribuant ainsi au « rayonnement de la Bretagne par l'accompagnement des initiatives solidaires ».

VII – Fonds de gestion des crédits européens

1120- Programme de Développement Rural (FEADER) 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
rapporteuse générale en charge des questions européennes

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le budget du FEADER, tant du point de vue des recettes que des dépenses, transite par une agence d'État, l'Agence de services et de paiement (ASP). Cependant la Région intègre les opérations réalisées dans son budget annuel. Compte tenu du décalage entre la date de la dernière délibération budgétaire du Conseil régional et la communication des chiffres définitifs des paiements par l'ASP, il s'agit d'une estimation des crédits nécessaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte du fort niveau de programmation (50 % au 1^{er} juillet 2017) ainsi que des efforts de réajustement après deux années de mise en œuvre du Programme de développement rural, qui ont permis d'abonder certains dispositifs ou d'en fermer d'autres.

Le CESER se félicite que les dysfonctionnements informatiques aient en grande partie été résolus grâce à la mobilisation de la Région et que des paiements de l'ASP aient pu être débloqués au profit des bénéficiaires. Il rappelle toutefois que des problèmes persistent, qui mettent en difficulté certains porteurs de projets.

Le CESER souligne enfin la mobilisation dans la durée du Conseil régional pour simplifier les différents dispositifs.

Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le budget primitif 2017 prévoyait d'initier des travaux importants sur le site de l'antenne portuaire et aéroportuaire de Saint-Malo afin d'améliorer les conditions de travail des agents. Les études ont été réalisées et permettent d'avancer plus rapidement vers la phase travaux avec des interactions entre lots qui conduisent à engager dès cette année des dépenses envisagées ultérieurement, avec un surcoût de 50 k€ par rapport aux prévisions (changement des faux plafonds notamment).

De même, l'étude de sécurisation du site de Patton sera finalisée avant la fin d'année et les travaux seront dès lors à engager, à hauteur de 200 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve la réalisation des travaux envisagés et l'abondement budgétaire qui leur est consacré.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Soucieux d'assurer le bon fonctionnement des assemblées en contribuant à l'activité des groupes politiques, le Conseil régional propose, sans modifier le montant des enveloppes attribuées aux groupes, d'ajuster leur répartition en diminuant de 33 500 € le programme 9011 regroupant les crédits de fonctionnement général des groupes, et en augmentant du même montant l'action « Rémunération des collaborateurs de groupe » du programme 9012.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Au sein du même programme, il est proposé un arbitrage de faible portée sur lequel le CESER ne formule pas de remarque particulière.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis le vote du budget, des mesures catégorielles ont été mises en place au niveau national et impactent la masse salariale de la collectivité. Si certaines étaient identifiées au moment de l'élaboration du budget primitif, d'autres n'étaient pas encore chiffrables et ont engendré un surcoût pour la collectivité, notamment le coût des reclassements indiciaires appliqués pour l'ensemble des cadres d'emplois. Ce coût est estimé à 850 k€.

Par ailleurs, la plupart des recrutements prévus dans le cadre des dernières créations de postes liées à l'ajustement des moyens fonctionnels, à la préparation et la mise en œuvre des transferts issus de la Loi NOTRe ainsi que la poursuite du déploiement de la maintenance informatique dans les EPLE ont été effectués. La campagne de mobilité des EPLE a également débouché sur des recrutements externes pour certains profils.

Les effectifs étant en augmentation, la part de l'action sociale sera plus forte en fin d'année. Le nombre de personnel temporaire est par ailleurs en augmentation en 2017 et nécessite un ajustement des crédits. La refonte des grilles indiciaires a également entraîné un décalage de calendrier de la CAP et peut avoir un impact sur l'effet financier des promotions internes et des avancements de grade. Ces différents éléments nécessitent d'ajuster les crédits à hauteur de 950 000 €.

Ensuite, les postes créés provisoirement lors de la DM1 ont été pourvus depuis juillet et comme cela était envisagé lors du vote de la DM1, un ajustement des crédits est nécessaire. Le coût est estimé à 350 000 €.

Il est par ailleurs nécessaire de procéder à des ajustements techniques qui permettront une exécution budgétaire adaptée à la consommation prévisionnelle sur les différents chapitres du programme à hauteur de 150 000 €.

Enfin, sans modifier le montant des enveloppes attribuées aux groupes politiques, il est proposé d'ajuster leur répartition et d'augmenter de 33 500 € l'action correspondante du programme 9012.

Au total, il est proposé d'inscrire 2 333 500 € de crédits supplémentaires pour le programme 9012.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER comprend bien que le budget de la Région supporte d'une part les mesures décidées au niveau national, d'autre part les charges correspondant à des besoins en effectifs découlant de l'attribution de nouvelles compétences. Il relève que l'ajustement inscrit dans la décision modificative représente une augmentation de l'ordre de 1,4 % du montant du programme initial.

En matière d'effectifs, pour mieux comprendre l'origine des besoins et les solutions apportées pour y répondre, le CESER aurait apprécié que des informations plus détaillées accompagnent le bordereau, qu'il s'agisse de l'évolution du nombre d'agents dans les activités concernées par les transferts de compétences, ou encore du recours plus soutenu au travail temporaire, ceci par rapport aux prévisions qui avaient pu être établies.

9020 – Ressources et expertises

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de ses nouvelles compétences, la Région est de plus en plus souvent amenée à solliciter des prestations de conseil juridique dans des domaines nécessitant une expertise spécifique en droit des affaires, droit immobilier, droit commercial ou encore droit fiscal. Considérant, d'une part, l'augmentation de ces besoins et, d'autre part, l'arrivée à terme de certains des marchés de prestations juridiques actuels, il convient de prévoir une augmentation de l'enveloppe financière allouée à l'externalisation des prestations juridiques.

Par ailleurs, la politique d'achat qui représente un levier stratégique de pilotage des dépenses doit permettre d'établir un diagnostic précis et réel de la commande publique afin de définir des objectifs d'économie chiffrés associés à des objectifs responsables. Sa mise en œuvre nécessite de faire appel à de nouvelles méthodes d'ingénierie contractuelle, d'investir dans l'analyse des données essentielles de la commande publique et de définir des objectifs par domaine d'achat. La maturité de la réflexion amorcée il y a de cela un peu plus d'un an, permet maintenant d'engager la phase d'industrialisation de la commande publique en mode plateforme et la transformation du système d'information achat. Enfin, Breizh Bâti' sera engagé et mobilisera l'ensemble des acteurs de la filière de la construction, ainsi que la phase 2 de Breizh Alim' au bénéfice de l'ensemble des groupements de commande bretons.

Ces chantiers stratégiques, organisationnels et techniques impliquent des moyens humains externalisés qui nécessitent un abondement de l'enveloppe financière dédiée initialement à la politique d'achat, à hauteur de 250 000 € en autorisation d'engagement et crédit de paiement de fonctionnement sur l'action promouvoir le pilotage et l'évaluation de la politique achat.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER conçoit que l'élargissement des compétences du Conseil régional ne puisse se faire sans renforcer l'expertise juridique à divers titres.

En ce qui concerne la nouvelle politique d'achat et comme le Conseil régional, le CESER escompte des effets significativement positifs à terme. Il soutient dans l'immédiat le relèvement des charges induites par la mise en œuvre de diverses actions et chantiers destinés à bâtir un socle solide sur lequel se déploiera ensuite la politique d'achat décrite.

Pour le CESER, la politique d'achat peut aussi introduire de nouvelles approches, favorables au renforcement des démarches d'évaluation, dans ce domaine et au-delà.

9023 - Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional dresse le compte-rendu de l'état des autorisations de programme et d'engagement

présentant un reste à mandater alors qu'il n'est plus possible de leur affecter des crédits (534,6 € en AP et 215,8 M€ en AE).

Au titre des mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 775,5 k€ au titre des mouvements comptables réels ;
- d'enregistrer les mouvements comptables d'ordre (dotations aux amortissements) qui s'équilibrent (8,150 M€) ;
- sans oublier un écart de 58 centimes entre les comptabilités de l'ordonnateur et du comptable constaté sur le capital restant dû d'un emprunt de 2009 ;
- de procéder à des modifications de la répartition des AP et AE par chapitre sur les programmes 0209 et 0311.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les mouvements d'ordre et autres arbitrages techniques n'appellent pas de remarques particulières.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Projet de décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2017

Nombre de votants : 100

Ont voté pour l'avis du CESER : 97

FRIBOLLE Valérie (CCIR), LE PAPE René (CCIR), LECOMTE Dominique (CCIR), LUCAS Evelyne (CCIR), THAUNIER Emmanuel (CCIR), KERBORIOU Edwige (CRAB), JAOUEN Jacques (CRAB), KERLIR Laurent (CRAB), GUEGUEN Michel (CRMA), LE COUVIOUR Olivier (CRMA), NOEL Louis (CRMA), TOURILLON Emmanuelle (CRMA), COCHARD Béatrice (UE-MEDEF), LE GAL Christine (UE-MEDEF), SOLLIEC Jean-Bernard (UE-MEDEF), LE FLOHIC Serge (UPA), LUCAS Didier (Par accord FRSEA-CRJA), PELLERIN Franck (Par accord FRSEA-CRJA), DAUCE Henri (Confédération paysanne de l'Ouest), MERRET Thierry (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), LE PENHUIZIC Patrice (Par accord FRCIVAM-IBB), LABBE Jean-Yves (Bretagne pôle naval), HUSSENOT Gérald (CRPMEM), LE NEZET Olivier (CRPMEM), JENOT Hervé (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), LE ROUX Philippe (UNAPL), QUILLEROU Sylvère (CNPL), DUPONT Jean-Philippe (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), GUILBAUD Sylvie (Par accord UDES-UNIFED), AMAUGER Isabelle (URSCOP), WESLY Martial (Comité régional de la fédération bancaire française), BOUJARD Françoise (CFDT), CARADEC Michel (CFDT), HELLUY Norbert (CFDT), HINAULT Marie-Madeleine (CFDT), JAGAILLE Patrick (CFDT), JOUINEAUX Chantal (CFDT), LAUTREDOU Véronique (CFDT), LE FAUCHEUR Véronique (CFDT), LEMETAYER Thierry (CFDT), LONEUX Catherine (CFDT), POUPARD Gilles (CFDT), RIOU David (CFDT), SINOUE Marie-Pierre (CFDT), SIRY Joël (CFDT), UGUEN Jacques (CFDT), CAPY Olivier (CGT), COATRIEUX Jean-Edmond (CGT), CORNIL Claudine (CGT), CREACH Stéphane (CGT), LE LOARER Françoise (CGT), LENEVEU Thierry (CGT), PELTIER Jean-Luc (CGT), SAOUTI Nadine (CGT), URVOAS Gaëlle (CGT), COTTIER Annie (CFTC), EUZENES Pierre (CFTC), TANVET Catherine (CFE-CGC), LE DOEUFF Bertrand (UNSA), CLERY Jean-Marc (FSU), LE BORGNE Lionel (URAF), GUILLERME Annie (URCIDFF), LAPORTE Nadia (FCPE), ROBERT Guylaine (APEL), CARPENTIER Marie-Christine (URIOPSS), LIPS Marie-Martine (CRESS), ALLOUARD Joseph-Bernard (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), BARBIER Pierre (Coordination des associations de solidarité internationale), PALIN Jacqueline (CROS), KERHOAS Jean (Nautisme en Bretagne), CLEMENT Gérard (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), MORVANT Michel (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), LATIMIER Hervé (Kevre Breizh), RABINE Patrice (Théâtre de Folle Pensée), LE FUR Alain (UNAT), LE BECHEC Carole (Réseau Cohérence), GOMBERT Jean-Emile (Universités de Bretagne), OLIVARD Pascal (Universités de Bretagne), CHARRAUD Alain (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), LEFEBVRE Anne-Claude (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), DOSDAT Antoine (IFREMER), HERPIN Patrick (INRA), LAOT Bertrand (Union régionale de la Mutualité française), GILBERT Didier (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), GAILLARD Bernard (CRSA), HERITAGE Zoé (IREPS), HERVE Yannick (CRAJEP), DELEUME Marie-Pascale (Eau et rivières de Bretagne), PIRIOU Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne), MAGNANON Sylvie (Bretagne vivante), THOMAS Alain (Bretagne vivante), CLECH Michel (REEB), MOELO Jean-Yves (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), BEVILLON Chantal (Personnalité qualifiée), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique (Personnalité qualifiée), COUILLEAU Christian (Personnalité qualifiée), LE MENN Anne (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 3

LEC'HVIEN Pierre (Coordination rurale), LE QUEAU Serge (SOLIDAIRES), SERRANO Viviane (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des Fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union des Conseils départementaux de parents d'élèves sur le projet de décision modificative n°2 au budget 2017 concernant l'augmentation de l'enveloppe dédiée au Pass ressources pédagogiques "manuels scolaires et premier équipement professionnel" programme 302

La FCPE apprécie à nouveau la volonté affirmée du Président du Conseil Régional de tendre vers l'équité des conditions d'enseignement et la gratuité des manuels scolaires et ressources numériques pour toutes les lycéennes et tous les lycéens et ne peut qu'approuver la proposition d'abondement des autorisations d'engagement et crédits de paiement afin d'atteindre ces objectifs.

Cependant nous nous interrogeons une nouvelle fois sur la pertinence et l'efficacité du dispositif tel qu'il a été proposé et mis en œuvre en 2016 et reconduit avec quelques aménagements pour cette rentrée scolaire 2017. L'augmentation notée du nombre de conventions signées avec des établissements publics et associations du réseau public (70 pour 66 l'année précédente) ne témoigne pas à notre sens d'une adhésion au dispositif annoncée dans le document mais plutôt d'un ralliement progressif contraint "faute de mieux" et dans l'intérêt des élèves et de leur famille à un dispositif que nous jugeons toujours très perfectible.

Malgré l'augmentation substantielle proposée de l'autorisation d'engagement (1M€) et des crédits de paiement de fonctionnement (900 000 euros) sur une enveloppe budgétaire initiale de 4,3 M€, il reste toujours un nombre important d'établissements et d'élèves non couverts par le dispositif, qui ne bénéficient d'aucune aide régionale et parmi ceux qui en bénéficient, pour quelle proportion d'entre eux l'objectif affiché de gratuité est-il atteint?

Ce dispositif s'avère au total aussi coûteux pour la collectivité que le précédent, que nous avons en son temps également critiqué; celui-ci ne permettait pas d'assurer la gratuité espérée mais il avait l'immense avantage d'apporter une aide équitable pour toutes les familles quel que soit le lieu de scolarisation de leur(s) enfant(s) lycéen(s), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.



Intervention de M. Jean-Edmond COATRIEUX Comité régional CGT de Bretagne

Cette Décision Modificative intervient dans un contexte particulier qui n'est pas sans incidence sur la capacité de la région à mettre en œuvre les actions qu'elle s'est fixée pour la mandature.

En matière de formation, la région s'est engagée dans le dispositif national 500 000 formations décidé par la législature précédente. La Bretagne, comme d'autres régions, s'y est fortement impliquée.

En remerciement des efforts réalisés, le gouvernement, dans le cadre du renforcement de sa politique d'austérité, entend à nouveau ponctionner les régions à hauteur 450 millions d'euros pour 2018.

Ainsi, dans le même temps où la région s'investit dans la formation au service de l'emploi, l'État met en place le plus grand plan social de France avec la suppression de 120 000 emplois dits « contrats aidés. »

Les conséquences sur la capacité à répondre aux besoins des populations sont énormes pour les collectivités et les associations qui en bénéficiaient.

Comme le rappelle le vœu du CESER, adopté le 8 septembre dernier : « faute de financement pérenne suffisant et face à l'ampleur des besoins d'intérêt général, les associations sont pour beaucoup utilisatrices de ce type de contrats de travail, jusqu'alors encouragées en cela par les services de l'État. »

Elles vont donc se retrouver dans l'impossibilité de renouveler les contrats des salariés concernés, a fortiori d'en créer de nouveaux. Et par conséquent, elles ne pourront plus assurer les services rendus jusque-là à la population, voire pour certaines d'entre elles, elles seront dans l'obligation de cesser leur activité. »

Certes, comme l'a toujours dit la CGT, s'agissant d'activités pérennes, il est nécessaire de développer des emplois en adéquation. Mais en agissant de la sorte le Gouvernement n'est que dans la posture de l'obsession de l'abaissement d'un pourcentage de déficit public. Pour la CGT, non seulement il faut faire de ces emplois des emplois stables, mais il serait grand temps, dans cette actualité, que s'ouvre « le livre des comptes » et que soit examiné de très près l'ensemble des aides attribuées à l'ensemble du champ des employeurs.

Pour en revenir à la nouvelle ponction qui serait faite aux collectivités, cette situation amplifierait le phénomène que nous connaissons déjà.

De toute évidence, dans nos débats à venir sur les budgets, le CESER ne pourra plus se contenter de se féliciter des économies réalisées sans prendre en compte les conséquences des choix opérés, à tous les niveaux, pour l'efficacité des politiques publiques au profit de l'intérêt général.

Cette démarche suppose aussi d'être en capacité d'anticiper les évolutions qui se mettent en œuvre sur notre territoire breton. Mais il ne peut y avoir d'anticipation sans observation. De même que la juxtaposition d'intérêts particuliers n'a jamais fait une politique au service de l'intérêt général.

Depuis de nombreuses années, la création d'un Observatoire des territoires fait partie des objectifs de la

Région. Celui-ci figure d'ailleurs dans les priorités actées dans le Pacte d'Avenir de décembre 2013. Pourtant, force est de constater qu'année après année, ce projet d'observatoire ne dépasse guère les déclarations d'intention, alors que la quasi majorité des études du CESER insiste sur sa mise en œuvre.

La Région n'est certainement pas sans effectuer des études, mais faute de cohérence, ou d'un réel virage en termes d'outils, cet Observatoire paraît avoir « du plomb dans l'aile. »

C'est pourtant un outil qui devient indispensable dans la mission d'évaluation des politiques publiques dévolue désormais aux CESER.